



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 23 FEVRIER 2006 A 19 HEURES 30
SALLE DES SEMINAIRES A MOLIETS-ET-MAA
(sur convocation du 13 février 2006)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 40
absents représentés : 9
absents excusés : 2
absents : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 FEVRIER 2006

L'an deux mille six, le vingt trois du mois de février à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Séminaires à Moliets-et-Maa, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Christian CHARLIER, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-Claude DUIZABO, Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, Gabriel GUELFY, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Robert LAFITTE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Madame Nathalie LUPE, Messieurs Daniel LUQUET, Yves MONGROLLE, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Dominique TEÏLETCHÉ et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : M. Jean-Marc SABAROTS a donné pouvoir à M. Michel CASTETS, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Sylvain OXARAN, Mme Evelyne DACHARY a donné pouvoir à M. Francis LAPÉBIE, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUFAU, M. Eric JALRAN a donné pouvoir à M. Charles MAUVOISIN, M. Michel LAUSSU a donné pouvoir à M. Christian CHARLIER, M. Alain LAVIELLE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, Mme Marie-Christine MAISONNAVE a donné pouvoir à M. Jean LALANNE, M. Michel ROQUES a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE.

Absents excusés : Messieurs Louis CAULONQUE et Jean-Pierre LAHILLADE.

Absents : Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Serge LUCMARET, Jean-Michel MONCLA, Jean RIU, et Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CANCOUËT.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPORTEURS
1	ORGANISATION PARTENARIALE DE L'EMPOI ET DE L'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE MACS	
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19/12/05 A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Monsieur le Président
3	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A SAUBRIGUES ET MAGESCQ – ACTUALISATIONS DES GARANTIES D'EMPRUNTS A – CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX A SAUBRIGUES B – CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX A MAGESCQ	Monsieur le Président
4	VOIRIE COMMUNAUTAIRE A - PROGRAMME VOIRIE 2006 B – AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A MOLIETS-ET-MAA A L'INTERSECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES 117 ET 652 - Conventions MACS / Conseil Général des Landes - Convention MACS / Commune de Moliets-et-Maâ C - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE SAUBRIGUES AU CARREFOUR DES RD 54 et 366 – CONVENTION CONSEIL GENERAL / MACS - Convention MACS / Conseil Général des Landes - Convention MACS / Commune de Saubrigues	Monsieur le Président
5	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE A – SERVICE JEUNESSE – CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR TERRITORIAL B – SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE / TARIFS 2006 / AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION	Monsieur le Président
6	OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS	Monsieur le Président
7	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	Monsieur le Président
8	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES A – PLH ET OPAH MACS 2 B – INFORMATIONS SUR MARCHES PUBLICS C – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT ET DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL D – PANNEAUX LUMINEUX D'INFORMATIONS E – ETABLISSEMENT PUBLIC LANDES FONCIER F – REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION G – TOURNOI INTERNATIONAL DE RUGBY DES « 6 NATIONS » DES MOINS DE 19 ANS A SOUSTONS DU 10 AU 12 MARS 2006	Monsieur le Président

Sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité Madame Anne-Marie CANCOUËT secrétaire de séance.

1 - ORGANISATION PARTENARIALE DE L'EMPOI ET DE L'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE MACS

Présentation de l'étude conduite par l'Agence de développement local Pays Adour landes Océanes dans le cadre de la « Convention Promotion Emploi » signée par la Communauté de communes MACS avec la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Le Président rappelle que suite à un premier travail avec la Mission Locale des Landes et la Direction Départementale du Travail, il est apparu opportun de réfléchir aux conditions permettant d'améliorer le service rendu aux usagers, personnes en insertion, en recherche d'emploi mais aussi aux entreprises en matière d'emploi. L'équipe technique du Pays a été chargée pour ce faire d'établir un diagnostic et un programme d'actions.

Le Président invite ensuite Monsieur Christophe Arrondeau, Directeur du Pays et Melle Claire Rouchaléou, Chargée de mission à présenter cette étude à l'assemblée.

Cette présentation en vidéo projection peut être résumée comme suit :

Introduction

- Rappel du cadre juridique de l'intervention et des objectifs poursuivis :
Le cadre juridique : la Convention Promotion Emploi
Les objectifs de la Convention Promotion Emploi :
 - Réalisation d'un diagnostic territorial portant d'une part sur le contexte démographique, social et économique du territoire et d'autre part sur le système d'acteurs de l'emploi et de l'insertion.
 - Définition d'axes de progrès.
- Rappel des principes généraux : une cohérence avec le SCOT, le PTEDES du pays
- Présentation de la méthodologie :
 - Identification des acteurs et recollement de données
 - Evaluation du système sur la base d'un questionnaire et d'entretiens semi directifs.
 - Prise en compte des actions antérieures (Trace et CLEPT)
 - Comparaison avec d'autres systèmes locaux.
 - Validation par le Comité de Pilotage

Présentation du diagnostic

- Rappel méthodologique sur la fonction et les limites du diagnostic.
- Présentation des données démographiques, sociales, économiques
- L'évaluation du système local a mis en évidence des carences fortes malgré des atouts:
 - Une dynamique territoriale qui induit des problématiques fortes
 - Une « boîte à outils » étoffée mais une couverture territoriale limitée
 - Une bonne couverture des problématiques mais une absence de référentiel commun,
 - Des logiques de coopérations mais un système qui est plus fondé sur la juxtaposition d'outils sans cadre de référence global,
 - Une antériorité des structures mais une absence de lisibilité ce qui révèle des problèmes d'information et de communication.
 - Rupture entre le champ social et le champ économique.

Un moment opportun : les axes de progrès

- L'évaluation du système local montre que la mise en œuvre d'une action partenariale est un enjeu clairement identifié qui donne du sens à la Communauté de communes et aux acteurs.
- MACS peut se positionner comme levier d'une politique partenariale de développement local en tant qu'animateur mais aussi porteur d'une politique locale sous réserve :
 - de créer les conditions d'un bon fonctionnement du système d'acteurs en se positionnant comme « tête de réseau »,

- de créer les conditions d'une culture partagée comme fondement d'un programme d'actions visant à consolider les parcours vers/dans l'emploi. (appropriation du diagnostic, méthodologie commune...),
 - de se positionner comme interlocuteur et animateur du tissu économique local.
- Ces trois axes contribuant à la mise en œuvre d'une politique tendant à la veille économique et sociale.

Après cet exposé, on peut noter les interventions suivantes :

Monsieur Hervé Bouyrie estime qu'il serait judicieux d'associer les groupements professionnels à l'animation du tissu économique pour se mettre en adéquation avec le marché du travail.

Monsieur Christophe Arrondeau lui répond que l'animation du tissu économique local passe en effet par un dialogue permanent avec les entreprises mais aussi avec les groupements syndicaux, professionnels, les chambres consulaires et tous les autres acteurs de l'emploi et de l'insertion. Il ajoute que les expériences menées dans les autres communautés ne sont pas forcément transposables à MACS.

Monsieur Jean-Pierre Dufau indique que l'ANPE et la DDTE se restructurent localement en s'appuyant sur les collectivités et qu'il est indispensable pour MACS de participer à la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de ces organismes, ce qui ne signifie pas que la communauté doit s'impliquer financièrement dans des compétences qui ne sont pas les siennes. Il serait à son avis souhaitable que dans un premier temps la communauté valorise les actions existantes sur son territoire en matière d'emploi tout en se positionnant d'ores et déjà en tant que coordonnateur de la nouvelle organisation partenariale des acteurs de l'emploi et de l'insertion qui va se mettre en place.

Le Président lui signale que les ANPE du secteur ont été associées à la réflexion sur l'organisation partenariale de l'emploi et de l'insertion de MACS et qu'elles ont approuvé le diagnostic et les conclusions de ce rapport. Une première rencontre a déjà eu lieu avec un panel de chefs d'entreprises sur les outils de communication qu'il serait souhaitable de mettre en place pour appréhender leurs besoins et leurs attentes en matière d'emploi et qu'ils sont également d'accord pour jouer le moment venu le rôle de partenaires associés aux côtés de MACS lors de rencontres élargies avec les entreprises du territoire. Il s'agit d'un exemple du rôle moteur de MACS en tant que coordonnateur, animateur et facilitateur de rencontres des acteurs de l'insertion et de l'emploi.

Monsieur Christophe Arrondeau en réponse à Monsieur Guy François, précise que sans méconnaître les politiques pour l'emploi conduites par les collectivités alentours, le projet de MACS dans un souci de cohérence territoriale, appréhende uniquement les actions conduites sur le territoire par les organismes oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi tels que la Mission Locale, les Points Rencontres Emplois, les organismes divers ... en direction des ressortissants de MACS. Il ajoute que les Points Rencontres Emplois sont pressentis pour jouer un rôle clé dans l'animation du dispositif auprès des ressortissants du territoire y compris pour servir de relais dans le cadre de la mise en œuvre de certaines actions départementales comme le RMI par exemple.

Monsieur Jérôme Petitjean après avoir relevé que tous les intervenants s'accordent à juste titre pour reconnaître à MACS un rôle facilitateur, rappelle que le groupe de travail a également abordé le rôle de la communauté en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) qui permet dans les plus grosses entreprises de construire de véritables parcours d'insertion et d'emploi.

Monsieur Christophe Arrondeau lui répond qu'il s'agit d'un outil innovant parmi d'autres sur lequel il sera tout à fait possible de mettre l'accent.

Le Président remercie les représentants du Pays ALO pour la qualité de leur étude, il invite ensuite l'assemblée à s'approprier ce diagnostic afin d'en imaginer la suite puis signale qu'il sera mis en ligne sur l'intranet communautaire.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/12/05 A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Rapporteur : Monsieur le Président

Les observations suivantes sont formulées concernant le dossier numéro 4 « Compétence petite enfance, enfance, et jeunesse » :

- Monsieur Jean Lalanne indique que Madame Marie-Christine Maisonnave s'est abstenue sur ce dossier.
- Monsieur Robert Lafitte fait observer qu'il a voté contre ce projet de même que son collègue Gabriel Guelfi.

Les résultats modifiés de ce vote sont donc les suivants : 44 voix pour, 2 voix contre de Messieurs Robert Lafitte et Gabriel Guelfi, 2 abstentions de Madame Marie-Christine Maisonnave et Monsieur Eric Jalran.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce procès-verbal, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

3 – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A SAUBRIGUES ET MAGESCQ – ACTUALISATIONS DES GARANTIES D'EMPRUNTS

Rapporteur : Monsieur le Président

A – CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX A SAUBRIGUES

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 novembre 2003, elle s'est portée garante à hauteur de 50% du montant des prêts contractés par le COL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en complément de la garantie accordée par le Conseil Général, pour la construction de 8 logements locatifs sociaux dans le lotissement de Berns à Saubrigues.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose à la communauté un avenant à cette garantie afin de tenir compte de la baisse des taux révisables en fonction de la variation du taux du livret A, à savoir :

Prêt PLUS : 3,25% (ancien 3,45 %)

Prêt PLA-I : 2,50 % (ancien 2,95%)

L'assemblée approuve à l'unanimité cet avenant.

B – CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX A MAGESCQ

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 novembre 2004, elle s'est portée garante à hauteur de 50% du montant des prêts contractés par le COL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en complément de la garantie accordée par le Conseil Général, pour la construction de 8 logements locatifs sociaux dans le quartier Larroze à Magescq.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose à la communauté d'adopter un avenant à cette garantie afin de tenir compte de la baisse des taux révisables en fonction de la variation du taux du livret A, à savoir :

Prêt PLUS : 3,25% (ancien 3,45 %)

Prêt PLA-I : 2,75 % (ancien 2,95%)

L'assemblée approuve à l'unanimité cet avenant.

4 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

A - PROGRAMME VOIRIE 2006

Le Président fait part à l'assemblée de la mise en œuvre des consultations suivantes :

① selon la forme adaptée pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'élaboration et du suivi de réalisation du programme voirie 2006, la date limite de remise des offres étant fixée au 01/03/06 à 12 heures,

② selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation dans le cadre d'un marché à bons de commande des travaux d'entretien, de recalibrage et d'aménagement des voiries de compétence communautaire, la date limite de remise des offres étant fixée au 03/03/06 à 12 heures et la réunion de la Commission d'Appel d'offres le 06/03/06 à 16 heures 30.

B – AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A MOLIETS-ET-MAA A L'INTERSECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES 117 ET 652

① Conventions MACS / Conseil Général des Landes :

Le Président expose que le Conseil Général des Landes a retenu, dans le programme 2006 des investissements sur routes départementales, les travaux d'aménagement d'un giratoire à Moliets-et-Maâ au carrefour constitué par la RD 117 et la RD 652.

Les travaux consistent à réaliser un giratoire de 16 mètres de rayon et une chaussée de 7 mètres de large à l'anneau au débouché de la rue Michel Destouesse sur le RD 652.

Le montant de l'opération sera de 240 000 € TTC. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	Montant	Participation départementale	Participation communauté de communes
Total HT	200 000 €	120 000 €	80 000 €
TVA 19,6%	40 000 €	40 000 €	---
Total	240 000 €	160 000 €	80 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve :

- L'aménagement d'un giratoire de Moliets-et-Maâ à l'intersection constituée par les RD 117 et RD 652,
- la convention ayant pour objet de définir entre le Conseil Général et MACS les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation de ces travaux.

Le Président est chargé de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

② Convention MACS / Commune de Moliets-et-Maâ :

Le Président rappelle que conformément au paragraphe 3, annexe I aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie ; s'agissant de la réalisation de travaux en partenariat avec le Conseil Général « la part de financement non prise en compte par le Conseil Général des Landes est répartie de la manière suivante par opération » : 2/3 pour MACS, 1/3 pour la commune.

Le financement de la part non prise en compte par le Conseil Général s'établit donc comme suit :

Part non prise en compte par le Département	Charge MACS	Charge Moliets-et- Maâ
80 000 € HT	53 334 € HT	26 666 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la convention ci-annexée ayant pour objet de définir entre MACS et la commune de Moliets-et-Maâ les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation de travaux d'aménagement de la traverse de Moliets-et-Maâ à l'intersection des RD 117 et 652.

Le Président est chargé de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

C - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE SAUBRIGUES AU CARREFOUR DES RD 54 ET 366 – CONVENTION CONSEIL GENERAL / MACS

① Convention MACS / Conseil Général des Landes :

Le Président expose que le Conseil Général des Landes a retenu, dans le programme 2006 des investissements sur routes départementales, les travaux d'aménagement de la traverse de Saubrigues au carrefour constitué par la RD 54 et la RD 366.

Les travaux consistent à aménager une section de la RD 54 par confection d'un trottoir ainsi que le carrefour constitué par la RD 54 et la RD 366.

Le montant de l'opération sera de 120 000 € TTC. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	Montant	Participation départementale	Participation communauté de communes
Total HT	100 000 €	60 000 €	40 000 €
TVA 19,6%	20 000 €	20 000 €	---
Total	120 000 €	80 000 €	40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve :

- les travaux de la traverse de Saubrigues à l'intersection constituée par les RD 54 et 36
- la convention ayant pour objet de définir entre le Conseil Général et MACS les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation de ces travaux.

Le Président est chargé de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

② Convention MACS / Commune de Saubrigues :

Le Président rappelle que conformément au paragraphe 3, annexe I aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie ; s'agissant de la réalisation de travaux en partenariat avec le Conseil Général « la part de financement non prise en compte par le Conseil Général des Landes est répartie de la manière suivante par opération » : 2/3 pour MACS, 1/3 pour la commune.

Le financement de la part non prise en compte par le Conseil Général s'établit donc comme suit :

Part non prise en compte par le Département	Charge MACS	Charge Saubrigues
40 000 € HT	26 666 € HT	13 334 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention ci-annexée ayant pour objet de définir entre MACS et la commune de Saubrigues les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation de travaux d'aménagement de la traverse de Saubrigues à l'intersection des RD 54 et 366.

Le Président est chargé de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

5 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

A – SERVICE JEUNESSE – CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le Président rappelle que la mise en œuvre du projet éducatif communautaire petite enfance, enfance, jeunesse de MACS passe par un renforcement des personnels d'animation du service jeunesse de la communauté.

Il expose ensuite que l'adjointe d'animation contractuelle chargée de participer à la mise en place de ce projet a été reçue au concours d'animateur territorial.

Le Président propose donc à l'assemblée de transformer l'emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps complet en emploi permanent d'animateur territorial à temps complet ce qu'elle fait en adoptant cette création d'emploi à l'unanimité avec maintien à l'agent de son indemnité d'administration et de technicité au taux de 1,70 payable mensuellement.

B – SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE / TARIFS 2006 / AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION

Le Président expose que le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a décidé dans le cadre d'un avenant n° 1 à la convention initiale d'adhésion de fixer comme suit pour l'année 2006 les tarifs des visites médicales du service de médecine professionnelle :

- 47,86 € par agent toutes charges comprises
- 29,55 € pour les agents titulaires d'un contrat CES, CEC, CEJ, CAE, CAV et les apprentis

L'assemblée adopte ces tarifs à l'unanimité.

6 - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose à l'assemblée que les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale avançant plus vite que prévu, il est nécessaire, pour régler les honoraires du cabinet CREHAM et autres frais divers se rapportant à cette étude, de procéder à une ouverture anticipée de crédit de 20 000 euros sur le budget 2006.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette ouverture anticipée de crédits.

Monsieur Hervé Bouyrie propose suite aux observations des communes sur la carte de synthèse environnement la tenue d'une réunion dans chaque commune avec la participation du bureau d'études.

Le Président lui répond que le bureau d'études ne pourra pas se déplacer dans chaque commune et qu'il semblerait plus judicieux pour garantir la cohérence territoriale de l'étude que ces réunions regroupent plusieurs communes.

7 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur Monsieur le Président

Le Président expose les orientations budgétaires pour 2006 qui se situent dans le prolongement de l'analyse effectuée par le cabinet FCL à l'horizon 2007 :

- Maintien des taux des 4 taxes :
 - taxe d'habitation : 4,34 %
 - taxe foncière bâtie : 5,98 %
 - taxe foncière non bâtie : 18,15 %
 - taxe professionnelle unique : 11,52 %

- Réaménagement de la dette et renégociation des taux des emprunts,

- Recours limité à l'emprunt en vue de préserver la capacité de financement des immobilisations futures qui s'annoncent :
 - programmes de voirie
 - centre technique communautaire
 - siège communautaire
 - Aygueblue

- L'évolution modérée des charges de fonctionnement, des charges à caractère général et charges de personnel témoignent d'une gestion maîtrisée mais conforme à nos besoins qui permettra :
 - de compléter l'équipe actuelle par les personnes nécessaires à la mise en œuvre des études qui ont abouti dans les domaines :
 - de l'urbanisme,
 - du développement économique,
 - de l'emploi et de l'insertion avec le renforcement des PRE / PIJ,
 - de l'accueil et de la gestion des gens du voyage,
 - de l'aménagement,
 - de la petite enfance / enfance / jeunesse avec la mise en œuvre du projet éducatif communautaire,
 - de la gestion administrative et financière,
 - du tourisme,
 - de financer le plan d'action de la Mission Tourisme,
 - d'aménager les ZAE de MACS.

- En ce qui concerne les recettes fiscales et les dotations :
 - incertitude à ce jour sur la DGF bonifiée et les recettes fiscales dont MACS connaîtra les montants fin mars,
 - remboursements attendus des communes courant 2006 des dépassements voiries au titre des années antérieures (300 000 € environ),
 - attente versement des subventions attribuées par l'Etat pour la réalisation des camps de l'écureuil, du hérisson, de la tortue et du renard (1 000 000 € environ),

- remboursement par la SATEL des sommes avancées par MACS pour l'acquisition des terrains d'Atlantisud soit 800 000 € environ que le Président propose d'affecter au budget annexe de l'Aygueblue.
- 2006 sera pour MACS l'année de l'accélération des constructions de logements sociaux,
- Participation aux actions de syndicats mixtes auxquels MACS adhère : ENMDL, ATLANTISUD, Gestion des Milieux Naturels et SITCOM,
- Participation à l'Etablissement Public « Landes Foncier »,
- Incertitude et inquiétude à la fois avec le nouveau dispositif institué par la loi de finances pour 2006 de plafonnement des cotisations de taxe professionnelle au taux unique de 3,5% de la valeur ajoutée pour toutes les entreprises dont la mise en œuvre se traduira par une baisse de produit pour les collectivités.

Après cet exposé, on peut noter les interventions suivantes :

Monsieur Jean Lalanne constate une variation de la contribution de MACS au SITCOM de l'ordre de 10% en 2005/2006 non compris le produit de la redevance spéciale s'y rajoutant.

Monsieur Hervé Bouyrie lui fait remarquer que l'augmentation des contributions 2005/2006 des collectivités adhérentes est de 5% et que la redevance spéciale contribue à l'équilibre financier du syndicat.

Il ajoute que le SITCOM supporte un surcoût d'exploitation de 1,5 millions d'euros environ qui résulte de l'exportation des déchets hors territoire syndical et qu'après l'abandon du projet de centre d'enfouissement de Sempé à Peyrehorade d'autres options sont à l'étude pour parvenir à un traitement autonome et moins coûteux à moyen terme permettant de réduire les contributions des collectivités et de leurs contribuables.

Le Président et Monsieur Eric Kerrouche répondent respectivement à Messieurs Jean-Pierre Dufau et Francis Betbeder que :

- *la DGF bonifiée attendue pour MACS a été calculée sur la base du taux moyen/habitant des communautés de communes à TPU et fiscalité mixte.*
- *La prévision budgétaire de 60 000 € pour la desserte très haut débit de MACS en dépense d'investissement constitue une provision pour frais d'études et d'élaboration d'un cahier des charges.*

L'assemblée communautaire prend acte de ces orientations.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A – PLH ET OPAH MACS 2

Le Président rappelle la signature avec Monsieur le Préfet le 8 février, salle Roger Hanin à Soustons en présence des maires des communes de MACS ou leurs représentants :

- du document d'orientations et du programme d'actions du PLH de MACS,
- de la convention tripartite afférente au suivi animation de l'OPAH MACS 2.

B – INFORMATIONS SUR MARCHES PUBLICS ARTICLE L 5211.10 DU CGCT

Le Président rappelle que par délibération du 14/02/02 modifiée par délibération du 07/06/2004, l'assemblée lui a donné délégation pour :

« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et par voie d'appel d'offres, lorsque les crédits sont prévus au budget ».

Le Président communique ensuite à l'assemblée les informations suivantes :

1 – Aménagement des bureaux de MACS

Lots	Titulaires	Montant HT en €
1 – Maçonnerie	LABEQUE à Saubion	175 430,61
2 – Charpente Bois Couverture	LAMARQUE à St-Vincent-de-Tyrosse	97 656,35
3 – Zinguerie Etanchéité	ADOUR ETANCHEITE à Dax	22 122,10
4 – Traitement Termites	AQUITAINE SERVICES à Estillac	5 676,30
5 – Menuiseries extérieurs et intérieures	SOGEME à Saubusse	87 291,13
6 – Plâtrerie – Faux plafonds	PREUILH à Habas	99 833,00
7 - Carrelage – Faïences	VINET à Poitiers	19 780,31
8 – Sols souples	SOL ADOUR à Anglet	17 123,12
9 – Menuiserie aluminium – serrurerie	LARRERE à St-Vincent-de-Tyrosse	16 118,31
10 – Peinture	LABORDE à Angresse	81 522,69
11 – Ascenseur	SCHINDLER à Bayonne	55 200,00
12 – Electricité	SEFTI à Pouillon	70 957,22
13 – Plomberie – Sanitaire - Ventilation	GAUMARD à Narrosse	<u>98 000,00</u>
	TOTAL HT	846 711,14
	TVA	165 955,38
	TOTAL TTC	1 012 666,52

Le Président précise qu'il a signé ces marchés le 23/01/06

2 – Marchés divers sur procédure adaptée

- *Réparation pont sur voie communale de Lourgon à Saint-Geours-de-Maremne*
Titulaire : Entreprise René Laporte à Anglet
Montant : 27 800 € HT
Signature : 20/12/05
- *Fourniture en carburants*
Titulaire : SUMATYR (Leclerc) à Saint-Vincent-de-Tyrosse
Montant : Remise selon carburant et litrage
Durée : 01/01/06 au 31/12/06 reconductible 3 fois
Signature : 14/12/05
- *Fournitures de bureau*
Lot 1 : fournitures et petits matériels de bureau
Titulaire : Tyrosse Bureau à Saint-Vincent-de-Tyrosse
Montant : mini / maxi 9 000 € HT / 27 000 € HT
Durée : 01/01/06 au 31/12/06 reconductible 2 fois
Signature : 27/12/05

Lot 2 : Papeterie
Titulaire : Tyrosse Bureau à Saint-Vincent-de-Tyrosse
Montant : mini / maxi 4 500 € HT/ 13 500 € HT
Durée : 01/01/06 au 31/12/06 reconductible 2 fois
Signature : 27/12/05

Lot 3 : Encre
Titulaire : IC Bureautique à Saint-Vincent-de-Tyrosse
Montant : mini / maxi 3 200 € HT/ 9 600 € HT
Durée : 01/01/06 au 31/12/06 reconductible 2 fois
Signature : 27/12/05

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

C – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT ET DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le Président donne lecture à l'assemblée de la lettre de Monsieur le Préfet lui faisant part de l'inéligibilité de MACS au bénéfice de la DGE pour « l'Aygueblue » étant donné que le potentiel fiscal de la commune d'Hossegor dépasse de plus de 1,3 fois le potentiel moyen des communes de métropole (article L 2334-33 du CGCT).

L'attribution de la DDR étant également régie par les mêmes dispositions, MACS ne peut donc pas prétendre à cette dotation pour l'aménagement du siège.

D – PANNEAUX LUMINEUX D'INFORMATIONS

Le Président propose à l'assemblée l'installation dans chaque commune d'un panneau d'informations lumineux à bande défilante comportant sur le même mat deux parties indépendantes utilisables séparément par MACS et les communes pour leurs informations respectives.

- choix du lieu d'implantation avec la commune,
- prise en charge financière par la communauté du support et de sa mise en place, de la partie panneau MACS et de 50% de la partie panneau commune,
- Coût global des 23 équipements : 300 000 € HT environ,
- Charge communale de 2 600 € à 3 200 € suivant le nombre de lignes.

Le bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable sur ce projet et la mise en concurrence des fournisseurs.

Monsieur Robert Lafitte demande que lorsque des manifestations programmées par MACS coïncideront avec celles programmées dans sa commune que la priorité soit donnée aux annonces communales, et que MACS ne diffuse pas les siennes afin de ne pas concurrencer les manifestations locales.

Le Président lui fait observer que cette démarche est contraire à l'esprit communautaire.

Monsieur Ladislas de Hoyos souhaiterait que la communauté d'une part ne se limite pas à un seul panneau / commune et qu'elle fasse d'autre part le choix de panneaux avec de l'image.

Le Président lui répond qu'il s'agit d'un investissement beaucoup plus onéreux que MACS n'est pas en mesure de financer.

Après ces interventions, le Président indique qu'un courrier sera adressé aux 23 communes pour connaître leurs intentions.

E – ETABLISSEMENT PUBLIC LANDES FONCIER

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président indique que l'assemblée générale constitutive aura lieu le vendredi 24/02/06 à 15 heures au Conseil Général à Mont-de-Marsan.

- *Représentation de MACS au sein du conseil d'administration de l'EPFL :*

Le Président expose que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable pour que la communauté soit représentée au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public « Landes Foncier » par les 3 candidats titulaires suivants :

- Monsieur Michel CASTETS, Président de MACS

- Monsieur Jean-François DUSSIN
- Madame Anne-Marie CANCOUET

Le Président propose pour les suppléer les candidatures de :

- Monsieur Francis BETBEDER
- Monsieur Charles MAUVOISIN
- Madame Marie-Christine MAISONNAVE

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité.

• *Contributions des adhérents :*

Le Président expose que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable pour calculer la quote part contributive des communes et par voie de conséquence celle de MACS sur la base de la moyenne annuelle des recettes qu'elles ont perçues au titre de leurs droits de mutation au cours des 3 voire des 5 dernières années civiles précédant l'année de contribution.

Le pourcentage de participation appliqué aux droits de mutation des communes sera ensuite déterminé en tenant compte du montant de la contribution de MACS à l'EP Landes Foncier.

Il propose également de présenter à l'assemblée générale de l'EP Landes Foncier deux modes de calcul différents pour la détermination des contributions des collectivités membres :

- prorata temporis en 2006 (année incomplète) puis linéaire les années suivantes
- ou
- révisable chaque année compte tenu des besoins de financement.

Ces propositions seront soumises par les représentants de MACS à l'assemblée générale.

Monsieur Jean-Pierre Dufau se déclare favorable à ces propositions que ce soit sur :

- le mode de calcul des contributions sur la base de la moyenne des droits de mutations perçus les années précédentes est plus équitable parce que cette recette varie d'une année à l'autre et qu'il serait risqué de l'asseoir uniquement sur celle de l'année N-1.
- La progressivité de la contribution (révisable d'une année sur l'autre) des collectivités membres en fonction des besoins est à la fois plus souple et plus adaptée dans la mesure où l'établissement a la faculté de recourir à l'emprunt pour financer les acquisitions foncières en attendant de les revendre aux collectivités et de rembourser ensuite les emprunts par anticipation.

Monsieur Jean Lalanne conteste vivement les participations demandées par MACS aux communes pour financer une compétence communautaire sans connaître de surcroît les montants à hauteur desquels elles seront ponctionnées alors qu'elles sont en pleine période de préparation budgétaire.

Le Président lui fait remarquer que le Bureau a déjà donné un avis favorable pour une participation des communes à hauteur de 50% de la contribution communautaire dont le montant sera connu le lendemain lors de l'assemblée générale constitutive de l'Etablissement Public Landes Foncier.

Il lui fait d'autre part observer que l'EP Landes Foncier permettra aux communes d'acquérir en vue d'opérations urbaines ultérieures des réserves foncières qu'elles n'auraient pas pu acquérir isolément.

F – REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Président informe l'assemblée que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable pour réunir en septembre 2006 la Commission d'Evaluation des Transferts des Charges compte tenu de l'émission des rôles complémentaires de TP concernant certaines d'entre elles au titre de l'année 2002.

G – TOURNOI DE RUGBY DES « 6 NATIONS » DES MOINS DE 19 ANS A SOUSTONS DU 10 AU 12 MARS 2006 :

Le Conseil communautaire, sur proposition du Président et après avis favorable du Bureau et des animateurs des ateliers, donne un avis favorable pour la prise en charge financière par MACS du déjeuner officiel du samedi midi 11 mars auquel participeront : Messieurs François Guillot, Francis Dubertrand, Robert Lafitte, Madame Marie-Hélène Forçans-Gaujacq, Monsieur Francis Lapébie, Madame Michèle Labeyrie, Messieurs Jean-Claude Saubion, Hervé Bouyrie, Madame Jeanine Labèque, Messieurs Jean-Luc Delpuech et Francis Betbeder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire

Le Président

Anne-Marie CANCOUËT

Michel CASTETS